



Note de service

DESTINATAIRE : Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Gabriel Rondeau-Dumas, chef de service de la paie – volet support,
contrôle et amélioration continue
Direction des ressources financières

DATE : Le 18 février 2026

OBJET : Disponibilité des feuillets fiscaux

Les feuillets fiscaux sont maintenant disponibles électroniquement dans l'application eEspresso GRH-Paie (Web) du CISSSMO à l'adresse <https://guichet-paiemo.rtss.qc.ca/>.

Procédure à suivre

Dans le menu principal de l'application, cliquez sur « Feuillets fiscaux » pour récupérer vos documents.

Nous vous invitons à consulter le document ci-joint « Feuillets fiscaux expliqués » qui vous fournira des informations sur vos feuillets d'impôt.

Impression/Enregistrement de vos feuillets fiscaux

Vous serez en mesure d'imprimer ou d'enregistrer vos feuillets fiscaux en suivant la même procédure que celle utilisée pour imprimer vos relevés de paie dans eEspresso GRH/Paie (WEB).

Par souci de confidentialité, nous vous suggérons fortement d'imprimer vos feuillets à partir de votre domicile. Advenant le cas où vous choisissiez de les imprimer à partir d'un poste « guichet », assurez-vous qu'il y ait suffisamment de papier pour l'impression et de récupérer rapidement vos documents.

Changement de mot de passe

Vous avez oublié votre mot de passe pour accéder à l'application eEspresso GRH/Paie (WEB)? Nous vous invitons à communiquer avec Mon Centre RH par courriel à l'adresse MonCentreRH.octopus.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Intérêts

Si vous avez reçu des montants d'intérêts supérieurs à 50 \$ lors du paiement des rétroactivités suivant la signature des conventions collectives et de l'équité salariale, vous recevrez, en plus des feuillets habituels, un relevé 3 (Revenus de placement - RL-3) pour votre déclaration de

revenus du Québec et un feuillet T5 (État des revenus de placements) pour votre déclaration de revenus du Canada.

Dépenses liées à votre emploi

Sachez également que les formulaires de conditions d'emploi (provincial et fédéral) vous seront envoyés par courriel au plus tard le 28 février 2026, et ce, seulement si :

- Votre véhicule était requis dans le cadre de vos fonctions;
ou
- Si vous avez travaillé plus de 50 % de votre temps à domicile pendant l'année pour un minimum de 4 semaines consécutives, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Si vous n'avez pas reçu les formulaires d'ici le 2 mars et si vous croyez y avoir droit, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire.

Coordonnées du service régional de la paie

Par courriel : paie.regionale.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca

Par Outlook : 16 CISSS Montérégie-Centre Paie Régionale

Par téléphone : 450 679-7243 ou 1 844 897-7243 – **Option 3**

Merci de votre attention.

p. j. 1 - Feuilllets fiscaux expliqués

p. j. 2 - Affiche feuillets